

18 mars 2016

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 21 janvier 2015: «Cohabitation cyclistes-piétons – campagne de sensibilisation auprès des cyclistes».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-333 au Conseil administratif le 25 janvier 2016.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les auteurs de la pétition P-333 demandent que la Ville participe à l'effort d'information auprès des cyclistes, afin que ceux-ci soient davantage respectueux des règles de la circulation.

Par ailleurs, les pétitionnaires souhaitent que les agents de la police municipale (APM) «combattent activement les incivilités des cyclistes».

En premier lieu, il sied d'indiquer que les APM collaborent régulièrement avec l'Association Pro Vélo, notamment en vue de mettre sur pied des actions de prévention et sensibilisation à l'attention des cyclistes.

Lors de ces actions, il est rappelé les dispositions relatives à la loi sur la circulation routière, ainsi que les règles élémentaires de savoir-vivre à respecter.

Par ailleurs, au cours de ces journées, des catadioptrés ainsi que des sonnettes sont distribués gratuitement par Pro Vélo.

Indépendamment de ces actions particulières, la Ville favorise des manifestations destinées aux cyclistes, durant lesquelles les bons comportements à adopter sont rappelés aux participants. Ainsi, le 14 avril prochain aura lieu, au parc des Bastions, la Journée internationale du vélo, organisée par la Représentation permanente du Royaume des Pays-Bas à Genève, en collaboration avec Genève Roule et Pro Vélo.

Parallèlement à ces actions d'information et de prévention, la Ville de Genève – à travers ses APM – mène des actions de prévention dans les parcs, notamment à proximité d'écoles, de jeux pour enfants et de lieux de détente pour les personnes âgées.

En sus, des actions «coup de poing» sont régulièrement programmées en des lieux stratégiques (carrefours dangereux). Durant ces actions, toutes les infractions commises par les cyclistes sont systématiquement sanctionnées.

Cela étant, il convient de préciser que ces actions nécessitent un nombre important de policiers municipaux.

En effet, depuis la suppression de la plaque minéralogique, une infraction commise par un cycliste ne peut être sanctionnée que si son auteur est intercepté. Pour ce faire, le dispositif policier doit être important.

L'une de ces actions coup de poing a eu lieu du 1^{er} juin au 30 septembre 2015 en divers lieux de la ville. A cette occasion, plus de 200 infractions ont été sanctionnées.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone